

Guillaume GOURVÈS, Avocat
1 rue de Reims 90000 Belfort

WAMAR ENGINEERING

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 040 000 €
Siège social : Aéroparc de Fontaine
90150 Fontaine
502 696 115 RCS BELFORT

AUGMENTATION DE CAPITAL

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'assemblée unique de la société WAMAR ENGINEERING du 23 juillet 2025 que le capital a été augmenté d'un montant de 3 950 000 €, portant ledit capital de 1 040 000 € à 5 000 000 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Cette augmentation a pour effet de porter les capitaux propres de la société à au moins la moitié du capital, reconstituant ainsi lesdits capitaux propres conformément à la loi.
Mention en sera faite au RCS de Belfort.
Pour avis.

PRÉFET DU DOUBS Commune d'Accolans

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Les demandes de permis de construire et d'autorisation de défrichement présentées par La Centrale Solaire des Centaures pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol, dans le secteur « A la Chèvre », sur la commune d'Accolans, feront l'objet d'une enquête publique unique qui se déroulera du 27 août 2025 à partir de 9h au 30 septembre 2025 jusqu'à 17h (soit 35 jours consécutifs), sur le territoire de cette commune.

Mme Christelle BAUD, chargée de mission stratégie foncière, a été désignée par la présidente du tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur.

En cas d'empêchement de Mme BAUD, cette dernière sera remplacée par son suppléant : M. Jean-Pierre LEHEC, retraité de la fonction publique territoriale (Conseil départemental du Territoire-de-Belfort). Le public sera informé de cette décision.

Conformément au code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique unique comporte notamment une étude d'impact et un résumé non technique, incluant les incidences du projet sur l'environnement. La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) n'a pas rendu d'avis sur l'étude d'impact dans le délai de 2 mois fixé à l'article R122-7 du code de l'environnement.

Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique unique à la mairie d'Accolans, aux jours et heures d'ouverture suivants, sous réserve de dispositions particulières :

- les mercredis de 8h à 12h
Le dossier d'enquête publique unique et le présent avis d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'État dans le Doubs à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Autres enquêtes publiques), ainsi que sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6501>

Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée - Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions pourront :
- être consignées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie d'Accolans, aux jours et heures d'ouverture de cette dernière ainsi que pendant les permanences du commissaire enquêteur - ou être adressées par voie postale en cette mairie (11, Grande Rue - 25 250 Accolans) à l'attention de Mme Christelle BAUD, commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.

- ou être formulées directement à tout moment du 27 août 2025 à partir de 9h00 au 30 septembre 2025 jusqu'à 17h00, sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert sur le site internet dédié à l'enquête à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6501>

- ou être transmises par courrier via l'adresse mail suivante : enquete-publique-6501@registre-dematerialise.fr ; les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6501> et donc visibles par tous.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie les :
- vendredi 5 septembre 2025 de 14h à 17h
- mercredi 17 septembre 2025 de 14h à 17h
- mardi 30 septembre 2025 de 14h à 17h

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de :
- Mme Sarah LEMOUTON ou M. Théo MEIER
Tél : 07 88 53 18 12 ou 06 68 40 92 62
Mail : slemouton@h2air.fr ou tmeier@h2air.fr

Dans un délai de 30 jours à compter de

la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au préfet du Doubs, le registre et ses pièces annexes avec son rapport et dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Le préfet du Doubs en adressera une copie, dès leur réception, à La Centrale Solaire des Centaures et au maire d'Accolans, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables, dans les mêmes conditions, à la préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur le site internet des services de l'État dans le Doubs et sur le registre dématérialisé (adresses précitées).

Le Préfet du Doubs est l'autorité compétente pour prendre les décisions relatives aux demandes déposées par La Centrale Solaire des Centaures.
Le Préfet, par délégation,
Le Directeur adjoint,
Ludovic DUPONCHEL

SELAB

SARL au capital de 8 000 €
Siège social : Route de Montbéliard - 90400 BOTANS
451 384 317 RCS BELFORT

Aux termes d'une délibération en date du 31/07/2025, l'AGM a nommé : M. Thierry BAURAIN, demeurant 8 rue du Chanois à LOMONT (70200), en qualité de gérant, en remplacement de M. Jacomo VENUTI, à compter du même jour.

Pour avis, la Gérance

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sandrine ROUX-FOIN, Notaire, à PONTARLIER, 1 rue Pierre Mendès France, le 30 juillet 2025 Monsieur Louis DORNIER et Madame Elisabeth GIRARD, demeurant ensemble à PONTARLIER (25300), 27 rue des Granges, Nés saoir :

- Monsieur DORNIER à PONTARLIER (25300), le 22 janvier 1950,
- Madame GIRARD à PONTARLIER (25300), le 29 janvier 1955
Mariés à la mairie de LA PLANEE (25160), le 7 avril 1979.

Soumis au régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.

Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

Tous deux de nationalité française ont aménagés leur régime matrimonial à l'effet d'apporter 1e bien immobilier sis à PONTARLIER, 27 rue des Granges et d'adopter des clauses de préciput.

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit de commissaire de justice, auprès de Maître Sandrine ROUX-FOIN, notaire à PONTARLIER 25300 1 rue Pierre Mendès France.

Maître Sandrine ROUX-FOIN

SARL LE FRANCE

Société à responsabilité limitée au capital de 420 000 euros
Siège social : 8 place Maxime Cupillard
25130 VILLERS LE LAC
428 208 359 RCS BESANCON

Aux termes d'une délibération en date du 24/07/2025, l'AGE a décidé de modifier l'objet social en supprimant les activités de café, restaurant, hôtel, brasserie et traiteur et d'y ajouter les activités de propriété, gestion, administration et exploitation de tous biens et droits mobiliers et immobiliers et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, la Gérance

LE GRAND GARAGE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 650 € porté à 203 490€
Siège social : 1 Chemin Dernière LE PRIEURE
257340 CHAUX-LES-CLERVAL
R.C.S BELFORT 4427630 760

MODIFICATION DU CAPITAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2025, l'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de 195 840€ entièrement libéré, ce capital étant ainsi porté à 203 490€. 5 120 nouvelles parts sociales ont été créées d'un montant de 38,25€ chacune, intégralement souscrites et libérées en numéraire et par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société.

En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Mention en sera faite au RCS de BELFORT

Pour avis

DOMLEODIA

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 71 Grande Rue
25300 LES FOURGS
500 657 143 RCS BESANCON

Aux termes d'une délibération en date du 30/07/2025, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Dominique MATHIOT intervenu le 11/07/2025 et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Léo-Paul MATHIOT, demeurant 71 Grande Rue, 25300 LES FOURGS, pour une durée illimitée à compter rétroactivement du 11/07/2025.

Pour avis, la Gérance

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 30/07/2025, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : CENRAL
Forme : EURL
Capital social : 500 €
Siège social : 9 rue pasteur, 25000 BESANCON

Objet social : vente au détail ou en gros, bibelots, vêtements, exploitations de distributeur et laveries automatiques, restaurant, alimentation, multi-services, traduction, interprétation, broderie, tapisserie, bijoux mobilier, import ou export de tous produits alimentaires, bibelots, vêtements, bar à chicha.

Gérance : M. Khilouah GHAUSSI demeurant 7 rue de la gare, 25770 FRANCOIS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BESANCON

CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 10 juillet 2025, à BELFORT.

Dénomination : CONNECT PROTECT LINE.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Objet : La création, l'installation, le raccordement, l'entretien et la maintenance de réseaux de télécommunications, et plus particulièrement de fibre optique, de toutes natures (pour le compte de particuliers, d'entreprises ou de collectivités).

Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 2000 euros divisé en 2000 actions de 1 euro chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Toutes cessions d'actions de l'associé unique est libre. Toute cession d'actions à titre gratuit ou onéreux, à des tiers ou entre actionnaires, doit préalablement être agréée par les actionnaires.

Siège social : 16 rue Salvador Allende, 90000 BELFORT.

La société sera immatriculée au RCS BELFORT. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.

Ont été nommés :
Président : Monsieur YUSUF YORGUN
16 rue Salvador Allende 90000 BELFORT.

Pour avis.

CONSTITUTION

Par ASSP du 25/07/2025, il a été constituée la SAS : MultiClean Pro

Objet : Toutes opérations de vidange, pompage et nettoyage de cuves et de silos, débouchage et curage de canalisations, et ce par tous moyens. L'entretien, par tous moyens, de tous types de déchets et résidus, industriels ou autres et dépôt en déchetterie. Nettoyage de tous véhicules, par tous moyens et notamment avec un aspirateur à vapeur. Dépose et neutralisation de cuves à fioul. Nettoyage de toitures, façades, panneaux solaires et vérifications des installations par tous moyens.

Entretien des espaces verts, tonte de gazon et nettoyage de terrasses. Nettoyage extrême d'appartements ou de garages et débarras complet, par tous moyens.

Durée : 99 ans
Capital : 10 000 euros
Siège : 16 rue des Banardes 25800 VALDAHON

Cession d'actions : En cas de société unipersonnelle, la transmission des actions de la société, sous quelque forme que ce soit, sont transmises librement. Lorsque la société est pluripersonnelle, la cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Le droit de vote appartient à l'utilisateur pour toutes les décisions, à l'exception de celles concernant la prorogation, la fusion, la scission ou la transformation de la société pour lesquelles, le droit de vote est réservé au propriétaire.

Président : Monsieur Thomas MERMET demeurant 4 chemin des Grandes Vignes 25170 MONCLEY.

Immatriculation au RCS de Besançon.

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures électroniques en date du 24 juillet 2025, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : GB AVANNE
OBJET :

• la propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou location des biens immobiliers sis à AVANNE AVENUE (25720) 15 rue du Champ du Noyer, ainsi acquis ou édifiés par la société,

• la conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ou la prise en location longue durée avec ou sans option d'achat,

• la signature de tous actes en vue de l'acquisition du terrain et l'édification d'immeubles sur lesdits terrains,

• la conclusion de toutes garanties pouvant faciliter l'acquisition, l'édification et l'exploitation des immeubles commerciaux.

SIÈGE SOCIAL : 9 A rue des Fromentelles - 25320 CHEMAUDIN ET VAUX DUREE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS.

CAPITAL : 1.000 Euros
CESSION DE PARTS : Les parts ne peuvent être cédées entre associés ou à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement unanime de tous les associés. Les mutations de parts entre conjoints, ascendants et descendants sont libres.

GERANCE : La société VITEAS, dont le siège social est à BESANCON (25000) 8 Place René Cassin (RCS BESANCON 847 758 208).
La société sera immatriculée au RCS de BESANCON.

POUR AVIS

AVIS RECTIFICATIF

Dans l'annonce TCN119948, N° 2025-6927 concernant la société SAS RESTAURANT CHEZ LA PTITE MARY paru le 27/06/2025 dans LA TERRE DE CHEZ NOUS, il fallait lire :

SAS RESTAURANT CHEZ LA PTITE MARY en lieu et place de SAS CHEZ LA PTITE MARY.
Le reste est sans changement.

TERRITOIRE DE BELFORT COMMUNE D'EGUENIGUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIF À LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté municipal n°19/2025 en date du 15 juillet 2025, Monsieur le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Eguenigue que se déroulera pendant 32 jours consécutifs du lundi 25 août 2025 à 9 h au jeudi 25 septembre 2025 à 19 h.

Monsieur Jean-Pierre LEHEC a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Besançon. Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- Sur support papier, en mairie d'Eguenigue, aux jours et heures habituels d'ouverture : Mardi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h 30, Vendredi de 10 h à 12 h 30

Et de manière exceptionnelle pendant la durée de l'enquête, le mercredi de 17 h à 19 h

- Sur le site internet de la Préfecture à l'adresse suivante : <https://www.territoire-de-belfort.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Collectivites-territoriales/Enquetes-publiques-concernant-les-documents-d-urbanisme-des-collectivites-territoriales>

- Sur le site dédié à l'enquête : <https://www.registre-dematerialise.fr/5226>

- En accès gratuit à partir d'un poste informatique mis à disposition du public en mairie, aux jours et horaires d'ouverture précisés ci-dessus.

Le public pourra émettre ses observations et propositions pendant le délai de l'enquête :

- Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur tenu à la disposition du public en mairie d'Eguenigue.

- Par courrier postal, à l'attention de Monsieur Jean-Pierre LEHEC, commissaire enquêteur - Mairie d'Eguenigue - 8 rue Jean Moulin - 90150 EGUE-NIGUE, qui les annexera au registre.

- Sur le registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5226>

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5226@registre-dematerialise.fr

- Par voie orale directement auprès du commissaire enquêteur au cours de ses permanences en mairie.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie d'Eguenigue aux jours et horaires ci-dessous :

• Lundi 25 août 2025 de 9 h à 12 h,
• Mercredi 10 septembre 2025 de 9 h à 12 h,
• Jeudi 25 septembre 2025 de 16 h à 19 h.

Les dossiers d'enquête publique sont communicables à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les rapports et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront rendus publics pendant une durée d'un an sur le site internet de la préfecture du Territoire de Belfort et sur le site dédié à l'enquête. Ils seront également tenus en support papier à la disposition du public en mairie d'Eguenigue et en Préfecture du Territoire de Belfort, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à M. Gérard PAYROU, maire d'Eguenigue - Tel : 03.84.29.86.19 - Courriel : mairie.eguenuig@orange.fr

Au terme de la procédure, le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur, sera adopté par délibération du conseil municipal.

Le Maire d'Eguenigue,
Gérard PAYROU.

CONSTITUTION

Par acte sous signature privée en date du 29/07/2025 à COLOMBIER FONTAINE, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : RTC EMPLOI
Forme : Société par actions simplifiée
Capital : 60 000 euros
Siège : 17 Rue des Cités 25260 COLOMBIER FONTAINE

Objet : Toute activité de placement et de mise à disposition de personnel autorisée par la loi aux entreprises de travail temporaire.

Durée : 99 années
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Président : Monsieur Romain TOURNEBIZE demeurant 17 Rue des Cités 25260 COLOMBIER FONTAINE
Immatriculation au RCS de Belfort

Pour avis

Etude de Maîtres Thierry LUSSAUD, Vincent CORNILLE et Marlène JEANNIN,
Notaires à POUILLEY LES VIGNES ET MARNAY

CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Marlène JEANNIN, Notaire à POUILLEY-LES-VIGNES (25) 1 rue des Combottes, le 24 juillet 2025, enregistré au SPFE de BESANCON le 30 juillet 2025 référence 2025 N 1061

Il a été constituée une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, la conclusion de baux à construction, et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination sociale : 2FCPR DES PLANCHETTES.
Siège social CORCELLES-FERRIERES (25410), 8 grande Rue. Durée : 99 ans
Capital social : 5000,00€ Les apports sont numéraires

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont : M. Frédéric REGNIER demeurant à CORCELLES FERRIERES (25410) 8 Grande Rue et Mme Chloé REGNIER demeurant à SAINT VIT (25410) 44 Rue Charles de Gaulle.

La société sera immatriculée au RCS de BESANCON.

Pour avis Le notaire

NEXEN-SIMON Société d'Avocats

CONSTITUTION

A.S.S.P du 30/07/25 à Valdahon (25) CONSTITUTION, Forme sociale : SAS Dénomination sociale : GROUPE DRE-ZET Siège social : 11 bis Grande Rue 25800 VALDAHON

Objet social : en France et dans tous pays ; l'acquisition, la gestion, la cession et la prise de participations dans toutes sociétés, entreprises ou groupements quelconques, et notamment de toutes valeurs mobilières, de droits sociaux ou de parts d'intérêts de sociétés ainsi que de tous titres de placement ; le recours à tous moyens de financement pour l'acquisition, la gestion et la prise de ces participations ; la participation active à la conduite de la politique du groupe et au contrôle des filiales ; toutes prestations de services à l'attention de toutes sociétés, entreprises, ou groupements quelconques dans lesquels la société détient des participations. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise,

l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Durée de la Société : 99 ans Capital : 258 000 euros constitué uniquement d'apports en nature. Président : M. David DRE-ZET demeurant 11 bis Grande Rue 25800 VALDAHON. Agrément : cessions soumises à agrément dans tous les cas. RCS : BESANCON.

Pour avis Le Président

SHOKUNIN

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 14 C Rue des Vieilles Perrières, 25000 BESANCON

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Besançon du 30 juillet 2025, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SHOKUNIN
Siège social : 14 C Rue des Vieilles Perrières, 25000 BESANCON
Objet social : La gestion et l'organisation d'un patrimoine immobilier.

Plus particulièrement l'acquisition l'administration et l'exploitation par bail, d'actif immobilier

Durée de la Société : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur François CHATELET, né le 08 juillet 1982 à BESANCON (25), demeurant 14 C Rue des Vieilles Perrières, 25000 BESANCON

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; Agrément obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BESANCON.

Pour avis, la Gérance